

Décision du Président n°DEC2026-04-054

**Objet : Convention de mise à disposition du Gymnase Pierre Yvon Trémel
Au Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie PSIG de Guingamp**

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion de toute convention de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs avenants pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que l'espace sportif de Pierre Yvon Trémel est propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant que le PSIG GUINGAMP, représenté par l'Adjudant-chef Vincent JOUAN commandant le PSIG Guingamp, 13 rue de la Trinité 22 200 Guingamp, souhaite disposer de la salle de Boxe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les créneaux disponibles de 8h à 17h30, du 01/04/2026 au 02/07/2026 ;

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition du PSIG de Guingamp, le complexe Pierre Yvon Trémel, situé à Cité de la Chesnaye, 22200 Guingamp, à titre gratuit, selon les modalités définies dans la convention.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 30/03/2026

Le Président

Vincent LE MEAUX

• DE L'ARMOR À L'ARGENT

